

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de **Luminus SA, Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE**

En vue d'obtenir un permis unique relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 2 éoliennes de puissance maximale totale de 14,4 MW, d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire de Gembloux. Une éolienne est située au sein de la zone économique mixte sur la parcelle de la biscuiterie JL Brichard et la seconde en zone agricole plus au nord sur une parcelle le long du Chemin du Château de Golzinne.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **08/06/2026 jusqu'au 07/07/2026**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
01/06/2026	08/06/2026	Administration communale de Floreffe Rue Emile-Romedenne 11 5150 Floreffe Le 07/07/2026 à 13h00	Collège communal de Floreffe Rue Emile-Romedenne 11 5150 Floreffe environnement@floreffe.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête pendant les heures de service : Service Environnement, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe, chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00, les samedis matin ou en soirée jusque 20h sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance au 081/44.71.18 ou environnement@floreffe.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Luminus, Claire Saouzanet, claire.saouzanet@luminus.be rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing.
- du conseiller en environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet
- du fonctionnaire technique à savoir : SPW - Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Monsieur Giuseppe MONACHINO, Avenue Reine Astrid 39 – 5000 Namur
- du fonctionnaire délégué : SPW - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction de Namur Urbanisme, Monsieur Edouard LIBOTTE, Place Léopold 3 – 5000 Namur

Le Fonctionnaire Technique et le Fonctionnaire Délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Fait à Floreffe le 26 mai 2026,

La Directrice générale f.f.,

Valérie BUYS

Par le Collège communal,



Le Bourgmestre,

Philippe VAUTARD